

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 158

présenté par

M. Laabid, Mme Krimi, Mme Battistel, M. Viry, Mme Gayte, Mme Vanceunebrock, Mme Park,
M. Bothorel et Mme Peyron

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.